DISPOSITIF HOPE

HAUTE-SAÔNE

DOSSIER DE PRESSE

FAF.TT

SOMMAIRE

1. Un programme national et multi-partenarial en réponse aux problématiques d'insertion des populations migrantes 3

2. La branche de l'intérim : des outils en faveur de l'insertion 4

3. Ingénierie du dispositif HOPE 4

4. HOPE en Haute-Saône 5

Contacts 6

1. Un programme national et multi-partenarial en réponse aux problématiques d'insertion des populations migrantes

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration du FAF.TT, confirmant son caractère d'OPCA engagé, vote un plan d'action pour accompagner l'Etat à accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés statutaires dans de meilleures conditions et favoriser leur insertion sur le marché du travail par la mobilisation de son offre de services.

Dans la droite ligne de ce plan d'action, le FAF.TT[1] et l'AFPA[2] lancent en 2016 l'opération PILOT[3] dans les régions Hauts-de-France et Ile-de-France. 179 personnes, réfugiés ou demandeurs d'asile, suivent une formation de huit mois en centre AFPA, avec un apprentissage du français suivi d'un premier bloc de qualification en apprentissage métier. Durant toute la formation, un accompagnement global est assuré (social, administratif, médical, professionnel, citoyen, etc.) et l'hébergement et la restauration se font en centre AFPA. A l'issue du programme, les taux d'insertion sont respectivement de 67% et 51% pour les Hauts-de-France et l'Ile-de-France.

Dans un contexte de crise migratoire, l'expérimentation PILOT apporte une réponse tangible aux problématiques d'insertion que rencontrent les populations migrantes. Ainsi, le 14 avril 2017, le FPSPP[4] publie un appel à projet « Formations à destination des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire ». Ce projet s'inscrit dans la continuité du programme PILOT avec pour objectif de former 1000 personnes sur tout le territoire français. Sept OPCA, emmenés par le FAF.TT, font une réponse commune à l'appel à projet (Afdas, Agefos PME, Constructys, le Forco, OPCAIM, OPCALIA et le FAF.TT) avec un objectif commun : l'emploi et l'autonomie des personnes.

Le programme HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi) se déploie ainsi sur la France métropolitaine, avec des formations proposées sur trois secteurs professionnels en tension : l'industrie, le BTP et les services. Deux entrées en formation sont prévues, l'une en octobre 2017 pour 600 personnes, l'autre en avril 2018 pour 400 personnes.

HOPE est un programme innovant, reposant sur un partenariat entre acteurs institutionnels et privés. Le pilotage national du dispositif, assuré par les ministères de l'Intérieur, du Travail et du Logement,

[1] Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire
[2] Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
[3] Programme d'Insertion par le Logement, l'Orientation et le Travail
[4] Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

les OPCA, l'AFPA, Pôle Emploi, l'OFII[5] et le FPSPP illustre parfaitement cet équilibre. L'inter OPCA est quant à lui piloté par le FAF.TT, qui porte et finance 450 parcours sur les 1000 lancés au niveau national.

2. La branche de l'intérim : des outils en faveur de l'insertion

En France, 20% des premiers contrats de travail signés par les réfugiés sont des contrats de travail temporaire. Ainsi, la branche de l'intérim constitue d'ores et déjà un tremplin vers l'emploi pour ces publics.

Au-delà de cette vérité statistique, la branche bénéficie d'une agilité certaine de ses dispositifs de formation. Ainsi, les réponses aux besoins des personnes peuvent être individualisées. Dans le cadre de HOPE, différentes dérogations ont été apportées aux dispositifs de droit commun, afin de s'adapter aux besoins particuliers du public réfugié.

Les partenariats entretenus par le FAF.TT sont également le gage d'un accompagnement global : interventions du FASTT[6], contrats portés par des Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI), etc.

Enfin, le secteur de l'intérim, en plus d'assurer une insertion par l'emploi facilitée, peut également être sourceur pour d'autres branches professionnelles et constituer ainsi une première marche dans le parcours professionnel des individus.

3. Ingénierie du dispositif HOPE

Le dispositif se découpe en quatre phases distinctes. La première phase de prérequis est assurée par l'OFII. Celui-ci identifie les personnes d'un territoire répondant aux critères d'entrée sur le programme, à savoir :

- Bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire
- Signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) effectuée

[5] Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
[6] Fond d'Action Sociale du Travail Temporaire

- Participation aux 200 heures de Français Langue Etrangère (FLE) dispensées par l'OFII attestée, gage d'un niveau A1 minimum en langue française.
- Eligibilité au statut de demandeur d'emploi

Une fois le public identifié, des informations collectives sont animées conjointement par l'AFPA, le FAF.TT et Pôle Emploi. Le programme est présenté au public, de même que les formations proposées. A l'issue de ces présentations, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au programme et les groupes de formation sont composés selon les besoins identifiés sur le territoire par les Entreprises de Travail Temporaire.

La formation en elle-même débute par 400 heures de FLE à visée professionnelle, dans le cadre d'une POEC[7]. 70 heures de cette première période sont consacrées à un stage de découverte en entreprise. Le passage du Diplôme de Compétences en Langue sanctionne le niveau de langue des stagiaires à la fin de la POEC.

La formation se poursuit avec 450 heures de formation métier en CDPI[8]. Les bénéficiaires sont alors salariés des ETT ou ETTI, sous contrat de formation. Là encore, 70 heures de la formation se passent en entreprise. Un renforcement en langue française est également apporté, en appui de l'apprentissage technique d'un métier. Les personnes passent à l'issue de ce CDPI un examen pour l'obtention d'un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) ou d'un Titre Professionnel (TP).

Durant toute la durée de la formation, les personnes sont hébergées et nourries en centre AFPA. Les ETTI assurent leur suivi social, professionnel, administratif et médical. L'AFPA assure également un accompagnement citoyen et culturel.

4. HOPE en Haute-Saône

La Bourgogne Franche-Comté a été, en octobre 2017, la première région de France à lancer le dispositif HOPE. 64 personnes sont formées sur la région, dont 47 parcours portés par le FAF.TT.

A Navenne, en Haute-Saône, ce sont 12 personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui sont entrées en formation le 16 octobre 2017. Originaires d'Afghanistan, du Soudan et d'Erythrée, les personnes formées ont entre 23 et 32 ans, et sont pour certaines en Franche-Comté,

[7] Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective
[8] Contrat de Développement Professionnel Intérimaire

voire à Vesoul même, depuis plus d'un an. INéO, ETTI basée à Vesoul, suit ces parcours et emploie aujourd'hui les 12 personnes en contrat de formation.

En novembre 2017, cinq entreprises du territoire ont accueilli les stagiaires pour une découverte du monde de l'entreprise (Parisot, Dalvard, ADAPEI 70, Fiday Gestion et FripLav 70). Les réfugiés ont ainsi pu se confronter aux codes de l'entreprise, et sécuriser leur orientation professionnelle.

Depuis le 15 janvier, les 12 bénéficiaires sont donc salariées d'INéO et suivent une formation de Préparateur de Commandes en Industrie. Début mars, 11 des 12 réfugiés ont obtenu leur CACES, étape décisive dans leur certification.

Les acteurs locaux du logement et de la mobilité sont tous mobilisés pour identifier et prévenir tout frein périphérique à l'emploi, en prévision de la sortie de formation prévue mi-avril.

* * *

Contacts

HEITZ Florence : Déléguée Régionale Grand Est, FAF.TT – fheitz@faftt.fr, 06.99.04.62.35

MURACCIOLE Natacha : Chargée de mission Réfugiés, FAF.TT – nmuracciole@faftt.fr, 07.61.88.28.28